

Musique: Microsoft cède à la Justice US

Le ministère américain de la Justice avait clairement fait état de son désaccord sur ce dossier: le système d'exploitation de Microsoft, et plus précisément le navigateur Internet Explorer, ne doit pas orienter, selon un mode inique, le choix des internautes, lorsque ceux-ci veulent commander des CD de musique.

Une mise à jour de Windows XP, qui sera téléchargeable depuis le site Microsoft, sera disponible en février ou mars afin de modifier le mode de fonctionnement et mettre ainsi un terme à ce litige, rapporte l'agence Associated Press, à Washington. La Justice américaine estimait que le mode opératoire d'I.E. dans Windows XP violait l'accord antitrust signé par un tribunal fédéral en octobre 2002, sous l'autorité du juge de district Colleen Kollar-Kotelly. Concrètement, Microsoft doit modifier la fonction « *Shop for music online* » (« achetez de la musique en ligne ») de son système d'exploitation Windows, afin qu'elle ne lance plus automatiquement Internet Explorer, ce qui est actuellement le cas, même si l'internaute a choisi d'utiliser un autre navigateur. Cette fonction permet aux utilisateurs de Windows d'accéder directement à une sélection de boutiques de ventes de CD sur Internet. **Rappel: le contexte de l'accord**

Pour la Justice américaine -et la Commission de Bruxelles s'en mêle également- il s'agit de ne pas défavoriser les concurrents de Microsoft: ils pourraient eux-aussi préinstaller leurs logiciels et masquer les icônes Microsoft qui figurent par défaut sur l'écran principal de Windows. L'accord d'octobre 2002, rappelle Reuters, accorde également aux utilisateurs de Windows la liberté de choisir d'autres solutions que celles de Microsoft, notamment pour surfer sur le Web. Microsoft a déjà dû se plier à plusieurs exigences du département de la Justice pour une bonne application de l'accord. Ainsi, Microsoft a dû augmenter la taille de l'icône qui permet aux utilisateurs de Windows de désinstaller Internet Explorer. Par ailleurs, l'éditeur a accepté, en 2003, de faire en sorte qu'il soit plus simple et moins cher, pour ses concurrents, d'acquérir le code informatique permettant à leurs serveurs de fonctionner correctement avec Windows.